

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 8 janvier 2018, à compter de 19 h, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Michelle Payette Mme Kim Bernatchez
 M. Arnold Holmes Mme Sylvie Lévesque
 M. Philippe St-Jacques M. François Beaumont

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2018-RAG-5820

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Soumission pour « booster » du signal cellulaire à l'intérieur des bureaux
- 6.2 Parc Branchaud
- 6.3 Camion de la municipalité
- 6.4 Patinoire
- 6.5 Clinique médicale de Gracefield
- 6.6 Club de l'amitié de Bois-Franc
- 6.7 Cueillette des déchets et recyclage
- 6.8 Déneigement

Adoptée.

2018-RAG-5821

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017 avec une correction de montant dans la note au procès-verbal – proposition pour un conseil sans papier. Il est indiqué que l'achat serait de 6 804 \$ plus taxes applicables alors qu'on aurait dû y lire 3 802 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

2018-RAG-5822

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 30 371.14 \$ et la liste des comptes payés au montant de 152 630.27 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou

extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 8 janvier 2018 au montant de 73 480.60 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 8 janvier 2018

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 80 786.92 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 13 722.50 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire pour décembre 2017.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

La directrice mentionne qu'elle n'a pas eu le temps de produire l'état financier dû à la fin d'année et le retour des vacances.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne qu'il n'y a eu aucun permis émis en décembre 2017.

2018-RAG-5823

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de nommer la firme comptable Dignard Éthier CPA Inc. à titre de vérificateur pour l'exercice financier 2017.

Adoptée.

2018-RAG-5824

ADOPTION DES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE 2018

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que les taux variés de la taxe foncière pour 2018 soient les suivants :

- Taux de base 0.99 \$/100 \$ d'évaluation
- Taux non résidentiel 1.86 \$/100 \$ d'évaluation

- Taux industriel 1.95 \$/100 \$ d'évaluation

Adoptée.

2018-RAG-5825

ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2018 POUR LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que les taux de taxes pour la gestion des matières résiduelles et recyclables pour 2018 soient :

- 245.87 \$ par unité de logement utilisé à des fins d'habitation, un unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir;
- 368.81 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles avec un volume de matières résiduelles équivalent à celui d'un unité de logement tel que décrit ci-haut;
- 122.94 \$ pour les résidences secondaires (chalets);
- 282.75 \$ auquel s'ajoute la facturation au tonnage pour les gros commerces et industries, dont le volume est supérieur à celui d'un unité de logement tel que décrit ci-haut.

Adoptée.

2018-RAG-5826

ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2018 POUR LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES BOUES SEPTIQUES

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que les taux de taxes pour la gestion des boues septiques pour 2018 soient :

- 148.25 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée à longueur d'année (une vidange aux deux ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- 74.13 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière (une vidange aux quatre ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- 64.00 \$ annuellement à laquelle s'ajoute le taux de 30.00 \$/m³ de boues septiques vidangés pour tous les autres bâtiments non régis par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

Adoptée.

2018-RAG-5827

ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de fixer le taux d'intérêt sur arrérages à 18 % par année (1.5 % par mois) pour l'an 2018.

Adoptée.

2018-RAG-5828

ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS 2018

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu d'adopter le calendrier des réunions 2018 comme suit :

Lundi 8 janvier 2018
Lundi 5 février 2018
Lundi 5 mars 2018
Mardi 3 avril 2018
Lundi 7 mai 2018
Lundi 4 juin 2018
Mardi 3 juillet 2018
Lundi 6 août 2018
Mardi 4 septembre 2018
Lundi 1^{er} octobre 2018
Lundi 5 novembre 2018
Lundi 3 décembre 2018

Adoptée.

2018-RAG-5829

MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.6 Après-mandat est vague et porte à interprétations différentes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est entièrement d'accord avec le code présentement, sauf pour le point 5.6 ce qui les amènent à prendre la décision de modifier le paragraphe afin d'éviter tout conflit d'intérêts et toutes interprétations;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de continuer avec le code présent, mais de modifier l'article 5.6 Après-mandat pour l'article suivant :

- Dans les vingt-quatre mois qui suivent la fin de son mandat, il est interdit à un membre sortant du conseil d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction à la municipalité sauf dans le cas d'une déclaration d'état d'urgence.

Adoptée.

2018-RAG-5830

DEMANDE D'APPUI POUR CLARENCE CAISSIE (O PANO 105 2018)

CONSIDÉRANT que Clarence Caissie (O Pano 105 2018) désire ouvrir un restaurant licencié, une épicerie licenciée ainsi qu'un bar;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun restaurant, bar ou épicerie dans la municipalité depuis la fermeture de 9261-8933 Québec inc. (Resto Bar Karma);

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu d'appuyer fortement la demande de Clarence

Caissie (O Pano 105 2018) pour l'obtention de son permis d'alcool pour Bar, son permis de restauration licencié ainsi que son permis pour une épicerie licenciée.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Déclaration commune – Forum des communautés forestières

La directrice présente au conseil une demande d'appui à la déclaration commune pour la FQM. Les élus ne sont pas contre, mais ils demandent à la directrice d'imprimer la déclaration commune afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant de donner tout appui à cela. Nous y reviendrons donc à la prochaine séance.

2018-RAG-5831

MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la Loi no 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT QU'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi no 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu :

De demander au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

De demander au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

De demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

De demander au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi no 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

De transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Changement du lave-vaisselle

La directrice présente au conseil deux soumissions différentes pour le changement du lave-vaisselle dans la cuisine. La seule problématique, c'est que le fournisseur n'a pas envoyé les mesures donc, il faut plus de détails avant de prendre une décision pour être certain que nous aurons la place pour faire les modifications afin d'accueillir le nouveau lave-vaisselle qui sera plus gros. La directrice reviendra avec les détails demandés lors de la prochaine séance du conseil.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Confirmation de réception de notre demande au Ministère de la Famille

La directrice présente au conseil une lettre confirmant la réception de notre demande de financement pour un camp de jour au Ministère de la Famille. Ceux-ci nous mentionnent que la demande est complète et qu'ils nous reviendront sous peu avec une décision.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Félicitations de la MRC aux élus

La directrice présente au conseil une résolution envoyée par la MRCVG donnant leurs félicitations à tous les élus maires et conseillers pour l'élection tenue le 5 novembre 2017.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Soumission pour « booster » de cellulaire à l'intérieur des bureaux

La directrice présente au conseil une soumission pour un booster cellulaire d'Informatique DL. Comme nous n'avons pas de comparaison de prix, une soumission sera aussi demandée à Mobilonde Inc. et une décision sera prise par la suite.

2018-RAG-5832

PARC BRANCHAUD – RÉOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc a fait une demande d'aide financière au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu :

QUE la municipalité de Bois-Franc autorise la présentation du projet de Parc Jean-Claude Branchaud au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Bois-Franc à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la municipalité de Bois-Franc désigne Mme Sylvie Lévesque, conseillère au siège numéro 6 comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Camion

Le conseiller Arnold Holmes demande un suivi pour l'achat d'un nouveau camion pour la municipalité. M. Philippe St-Jacques lui mentionne que le propriétaire du camion que nous désirons acquérir est à l'extérieur présentement et que dès son retour, nous pourrions procéder.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Patinoire

Les conseillers apportent des points sur la patinoire où il y aurait besoin de changement ou de perfectionnement. Nous allons donc modifier l'horaire du nouvel employé afin de permettre plus d'heures d'ouverture afin que les citoyens puissent en profiter au maximum autant la semaine que les week-ends. L'employé aura donc la responsabilité de venir ouvrir tôt le samedi et le dimanche et il viendra fermer tous les soirs de la semaine afin que celle-ci soit toujours ouverte jusqu'à 22 h. Il y a aussi quelques petites réparations à faire donc, la directrice se chargera de les mentionner à l'employé municipal afin que les correctifs soient effectués.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Clinique médicale de Gracefield

La mairesse Julie Jolivette mentionne qu'elle a eu une discussion avec M. Rochon, maire de Gracefield. Celui-ci demande s'il y avait possibilité d'augmenter le don annuel que nous faisons à la Clinique en nous basant sur le nombre de citoyens de Bois-Franc qui fréquente la clinique. En premier lieu, le conseil n'est pas d'accord à donner un don puisque c'est le Ministère et les médecins (loyer) qui doivent payer pour ce genre de service. De plus, nous faisons un don depuis déjà quelques années et malgré nos demandes d'apparaître sur le panneau des donateurs, le nom de la municipalité n'y est toujours pas.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Club de l'amitié de Bois-Franc

La mairesse mentionne au conseil qu'elle a eu une demande de la nouvelle présidente du Club de l'amitié de Bois-Franc à l'effet que le comité du club aimerait que les membres du conseil ainsi que la mairesse assistent à leur première soirée et que la mairesse en profite pour faire un petit discours à l'avant. Comme la collaboration entre les organismes et la municipalité est très importante, certains des membres du conseil ainsi que la mairesse se feront un plaisir d'assister à leur première soirée. La municipalité est très heureuse d'accueillir le nouveau comité de l'âge d'or (Club de l'amitié de Bois-Franc) et offre sa collaboration future avec plaisir.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Déchets

Le conseiller Arnold Holmes demande à la directrice à quel moment le contrat pour la cueillette de déchets et recyclage se termine (31-12-2018). Celui-ci n'est pas nécessairement fermé à l'idée de continuer avec la municipalité de Montcerf-Lytton, mais ils devront avoir une solution aux nombreux bris qu'ils ont eus retardant ainsi les déchets et quelques fois de plusieurs jours. Il est important que la cueillette soit faite au bon moment en hiver afin d'éviter que les bacs se fassent renverser par la déneigeuse et en été parce que les odeurs se font très vite sentir. Un suivi très serré sera fait à ce sujet.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Déneigement

Nous avons reçu plusieurs plaintes concernant le déneigement du chemin du Parc Industriel. Les plaintes concernent surtout l'heure à laquelle la déneigeuse se rend le matin lorsqu'il neige et le fait que les contremaîtres chez Louisiana Pacifique doivent souvent téléphoner dans la journée afin que le déneigement se fasse le plus rapidement possible. Il est important que le déneigement soit fait tôt le matin pour les travailleurs et aussi pour les citoyens qui doivent quitter tôt pour aller travailler et lorsque les chemins sont enneigés, leur sécurité est mise en cause avec les camions lourds qui circulent souvent à trop grande vitesse et au milieu du chemin. Un suivi très serré est fait à ce sujet et chaque appel sera inscrit au dossier.

2018-RAG-5833

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale